

Médaille de la Légion d'Honneur décernée à

Médaille de la Légion d'Honneur décernée à

pour avoir, grâce à ses connaissances, accompli la mission qui lui a été confiée.

Avec la reconnaissance éternelle du Président de la République française.

pour avoir, grâce à ses connaissances, accompli la mission qui lui a été confiée.

Avec la reconnaissance éternelle du Président de la République française.

